

<b>INDEX EGALITÉ PROFESSIONNELLE &amp; OBJECTIFS DE PROGRESSION</b>		
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2024</b>		
<b>2024</b>	<b>Points obtenus</b>	<b>Nombre de points maximum des indicateurs calculables</b>
1- écart de rémunération (en %)	33	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	25	35
3- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
Total des indicateurs calculables	78	100
<b>Index (sur 100 points)</b>	<b>78</b>	